

<b>Flers Agglo</b> Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet
	24.12.2024	24 A 346	5.4	24 DECEMBRE 2024
	<b>REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT</b>			

TD/EA

## ARRETE

<b>OBJET</b>	<b>DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE A          MADAME ANNETTE HAMMELIN</b>  <b>3<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENTE</b>
--------------	---

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté 22 A 182 du 24 juin 2022 portant délégation de fonction et de signature au profit de M. Omar AYAD en qualité de 3<sup>ème</sup> vice-président de Flers Agglo,

Vu le courrier reçu le 18 octobre 2024 par M. le Maire - Président de la ville de Flers et de Flers Agglo par lequel M. Omar AYAD a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal emportant démission du mandat de conseiller communautaire,

VU l'arrêté 20 A 16 du 11 juillet 2020 déléguant certaines fonctions à Madame Annette HAMMELIN en sa qualité de conseillère communautaire de Flers Agglo,

Vu l'élection de Madame Annette HAMMELIN au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-Président, survenue le 12 décembre 2024,

### A R R E T E

**Article 1** – Les arrêtés 20 A 16 du 11 juillet 2020 et 22 A 182 du 24 juin 2022 sont abrogés.

**Article 2** – Madame Annette HAMMELIN, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente est déléguée dans les attributions du Président, comme suit :

Délégation de fonctions : **TRANSITION, DEVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT**

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Lutte contre les pollutions
- Promotion des Energies nouvelles
- Contrat d'Objectif Territorial (C.O.T) en lien avec l'ADEME
- PCAET
- Relation avec les partenaires s'agissant du SCOT
- Suivi et structuration des Maisons France Services
- Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

**Article 3 –** Délégation de signature concernant la transition, le développement durable et l'environnement

- Signature des courriers et documents relatifs à ces compétences.

**Article 4 –** Délégation de signature des commandes sur simple facture entrant dans le cadre des fonctions déléguées (devis, bon de commande, achats auprès de l'Union des Groupements d'Achats Publics -UGAP), d'un montant compris entre 1 500 € HT et 10 000 € HT en fonctionnement et d'un montant compris entre 1 500 € HT et 40 000 € HT en investissement, dans le respect des principes généraux de la commande publique et du règlement intérieur de la commande publique. Sont exclues les dépenses liées aux prestations intellectuelles à savoir études, maîtrise d'œuvre, conseils juridiques, tous marchés publics soumis au CCAG prestations intellectuelles

**Article 5 –** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de Flers Agglo, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier principal, receveur de Flers Agglo et sera affiché. Ampliation du présent arrêté sera également transmise au destinataire du présent arrêté.

**Article 6 –** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le Président de Flers Agglo. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait à FLERS, le 24 décembre 2024

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion :

- Vice-Président concerné
- Toutes Directions
- Sous Préfecture
- Trésorerie Principale
- Affichage
- Registre des arrêtés
- R.A.C.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20241224-24A346-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/12/2024

Publication : 24/12/2024